



No de résolution  
ou annotation

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE LÉRY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry tenue le 9 janvier 2017 en la Salle Adolphe-Leduc, et à laquelle sont présents :

M. le conseiller Gérald Ranger  
M. le conseiller Éric Pinard  
M. le conseiller Jacques Laberge  
M. le conseiller Léon Leclerc

formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Walter Letham

Est également présent : M. Dale Stewart, directeur général et secrétaire-trésorier

**OUVERTURE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20 heures.

2017-01-001

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc  
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

**QUE la Ville de Léry :**

- Accepte l'ordre du jour de cette séance sans modification.

Adoptée à l'unanimité

2017-01-002

**ADOPTION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX**

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu les procès-verbaux de la séance extraordinaire tenue le 12 décembre 2016 et de la séance ordinaire tenue le 12 décembre 2016 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc  
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

**QUE la Ville de Léry :**

- Approuve tels quels les procès-verbaux de la séance extraordinaire tenue le 12 décembre 2016 et de la séance ordinaire tenue le 12 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

**CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2016**

Le Conseil municipal prend acte du dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport budgétaire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016.

**RECETTES**

Les recettes totalisent 3 761 876 \$ soit 90 % du budget total.

Utilisation de la marge de crédit/règlement d'emprunt en 2016 – 0 \$.



No de résolution  
ou annotation

2017-01-003

## > PERCEPTION DES TAXES

### TAXES 2016

Foncières, INR, eau, eaux usées, dette, ordures : **3 025 190 \$** soit 96,3 % sur un global de 3 140 243 \$.

### ARRÉRAGES DE TAXES

Année 2015 (solde) 21 148 \$ foncières, INR, eau, eaux usées, dette, ordures  
Autres années (solde) 0 \$

### DÉPENSES

Les dépenses d'opération s'établissent à **3 476 788 \$**, soit 83 % du budget, réparties ainsi :

Administration	92 %	Urbanisme	85 %
Sécurité publique	80 %	Loisirs et culture	132 %
Transport	93 %	Frais de financement	57 %
Hygiène du milieu	108 %	CMM	109 %

Les dépenses d'investissement en 2016 s'établissent à **83 509 \$**.

## PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Dépôt du rapport sur les engagements financiers et factures à payer au 31 décembre 2016 au montant de 112 480,63 \$.

Dépôt du rapport sur les engagements financiers et factures à payer au 1<sup>er</sup> janvier 2017 au montant de 23 496,02 \$.

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger  
Appuyé par M. le conseiller Jacques Laberge

### **QUE la Ville de Léry :**

- > Approuve ces engagements financiers et factures à payer qui totalisent la somme de 112 480,63 \$ pour le mois de décembre 2016.
- > Approuve ces engagements financiers et factures à payer qui totalisent la somme de 23 496,02 \$ pour le mois de janvier 2017.

Adoptée à l'unanimité

2017-01-004

## DÉPENSES INCOMPRESSIBLES - ANNÉE 2017

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal a adopté le 12 décembre 2016 le budget de la Ville de Léry pour l'année 2017 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'adoption du budget n'est pas une autorisation de dépenser les sommes d'argent prévues aux divers postes budgétaires, mais plutôt l'intention du Conseil municipal de dépenser ces sommes ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal doit autoriser préalablement chaque dépense par résolution ou règlement ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour faciliter la gestion et le contrôle budgétaire il est souhaitable que le Conseil municipal approuve en début d'année toutes les dépenses fixes prévues au budget ;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard  
Appuyé par M. le conseiller Léon Leclerc

### **QUE la Ville de Léry :**

- > Approuve la liste de toutes les dépenses fixes prévues au budget, le tout tel que soumis par le directeur général et secrétaire-trésorier et à laquelle est joint un certificat de disponibilité de crédits.

Adoptée à l'unanimité



2017-01-005  
No de résolution  
ou annotation

### COMPTES À RECEVOIR – ANNULATION DE SOLDES MINIMES 2016

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal a adopté le 8 février 2010 la résolution numéro 2010-02-019 qui, pour des raisons d'efficacité administrative, a autorisé l'annulation de soldes minimales inférieurs à 5 \$ des comptes à recevoir dont la Ville de Léry est créancière et de soumettre la liste des comptes radiés annuellement à une réunion du Conseil municipal ;

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger  
Appuyé par M. le conseiller Léon Leclerc

**QUE la Ville de Léry :**

- Accepte le dépôt par le directeur général et secrétaire-trésorier de la liste desdits comptes radiés en 2016 pour un montant total de 52,75 \$, laquelle fait partie intégrante de la présente comme si elle était ici au long reproduite.

Adoptée à l'unanimité

### RESSOURCES HUMAINES

2017-01-006

### COTISATIONS À L'ASSURANCE-EMPLOI 2016 – RÉDUCTION

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Léry bénéficie d'un taux réduit d'assurance-emploi en raison du régime de l'assurance salaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon la loi cette réduction est partagée entre l'employeur et les employés ;

**CONSIDÉRANT QUE** la somme totale épargnée en 2016 est de 1 137,26 \$ ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard  
Appuyé par M. le conseiller Jacques Laberge

**QUE la Ville de Léry :**

- Accepte que la réduction des cotisations à l'assurance-emploi soit partagée suivant le document déposé à cette fin, lequel fait partie intégrante de la présente comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

### RÈGLEMENTS

#### AVIS DE MOTION

M. le conseiller Éric Pinard donne avis que lors d'une séance subséquente le Conseil municipal adoptera un règlement portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux. De plus, M. le conseiller Éric Pinard demande la dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption.

#### AVIS DE MOTION

M. le conseiller Gérald Ranger donne avis que lors d'une séance subséquente le Conseil municipal adoptera un règlement portant sur les rejets dans le réseau pluvial de la Ville de Léry. De plus, M. le conseiller Gérald Ranger demande la dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption.

### URBANISME – VOIRIE

2017-01-007

### RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-455 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – LOT 5 141 067 (17, RUE DU PARC-TISSEUR)

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

**CONSIDÉRANT QU'** une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 13 octobre 2016 avec modifications subséquentes ;

**2769**



No de résolution  
ou annotation

Formules Municipales No 5614-MST (FLA 792)

2017-01-008

2017-01-009

**CONSIDÉRANT QUE** ladite demande avec modifications subséquentes a été soumise à trois reprises au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée avec modifications subséquentes avec quelques conditions ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger  
Appuyé par M. le conseiller Jacques Laberge

**QUE la Ville de Léry :**

- > Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant deux nouvelles constructions sises sur le lot 5 141 067 (17, rue du Parc-Tisseur), en la Ville de Léry, le tout en respectant les conditions suivantes élaborées par le Comité consultatif d'urbanisme :
  - Le plan d'implantation préparé par l'arpenteur devra localiser les arbres existants.
  - Assurer un maximum de conservation des arbres présents sur le terrain.
  - Prévoir un aménagement paysager sur la façade avant, de chaque côté de la galerie.

Adoptée à l'unanimité

#### **ENGAGEMENTS DE CRÉDITS**

#### **CONTRAT RELATIF À LA TONTE DE PELOUSES POUR L'ANNÉE 2017 DE CERTAINS TERRAINS DE LA VILLE DE LÉRY**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Léry a, par sa résolution numéro 2015-04-048, adjugé à la compagnie « Les Entreprises Deling Inc. » le contrat relatif à la tonte de pelouses pour les années 2015 et 2016 de certains terrains de la Ville de Léry au montant de 16 923,76 \$, taxes incluses, selon la soumission déposée ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Léry pouvait, selon la soumission déposée, reconduire le contrat pour l'année 2017 aux mêmes termes ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard  
Appuyé par M. le conseiller Léon Leclerc

**QUE la Ville de Léry :**

- > Reconduise à la compagnie «Les Entreprises Deling Inc.» le contrat relatif à la tonte de pelouses pour l'année 2017 de certains terrains de la Ville de Léry au montant de 8 461,88 \$, taxes incluses, selon la soumission déposée.
- > Autorise le paiement des coûts à même les fonds prévus au budget.

Adoptée à l'unanimité

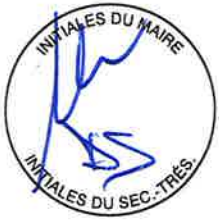
#### **SUPPORT AU PROGRAMME D'INTÉGRATION DE CAMP DE JOUR – ÉTÉ 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** certains enfants de Léry connaissent des besoins particuliers d'intégration aux camps de jour en raison de leurs incapacités ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal a réservé une somme au budget pour l'année 2017 en vue d'apporter une aide aux parents concernés, laquelle contribution sera versée aux organismes où ces enfants s'inscriront aux camps de jour cet été ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger  
Appuyé par M. le conseiller Léon Leclerc



No de résolution  
ou annotation

**QUE la Ville de Léry :**

- Confirme aux citoyens concernés et aux organismes, tels que la Ville de Châteauguay, le Club nautique Woodlands et le Club Optimiste (Opti-Mômes), que la municipalité allouera une aide financière de 2 000 \$ par enfant ayant des besoins particuliers en raison de ses incapacités et qui est inscrit à un camp de jour à l'été 2017.

Adoptée à l'unanimité

**AUTRES DOSSIERS**

2017-01-010

**PROJET D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC AVEC PROTECTION INCENDIE – PHASE II**

**CONSIDÉRANT** la mise en service du projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie – Phase I de la Ville de Léry en 2012 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Léry désire réaliser le projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie – Phase II visant à corriger une problématique de contamination de l'environnement et de la qualité de l'eau potable, sous réserve de la disponibilité de subventions afin d'amoindrir l'impact fiscal et rendre équitable le coût du projet pour les citoyens concernés ;

**CONSIDÉRANT** les multiples discussions concernant ledit projet entre la Ville de Léry et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et les précisions concernant les renseignements supplémentaires requis ;

**CONSIDÉRANT QU'** à la demande du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, la Ville de Léry a entrepris une étude afin de relever et de documenter les caractéristiques des installations septiques individuelles et la qualité de l'eau potable du secteur de la Phase II et que le rapport final du Groupe Hémisphères a été déposé le 28 septembre 2015 ;

**CONSIDÉRANT QU'** à la demande du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, la Ville de Léry a entrepris une mise à jour d'une étude technique datant de 2011 afin de préciser les travaux requis et leurs coûts et que les rapports finaux (option deux services et option aqueduc seulement) de Macogep ont été déposés le 27 septembre 2016 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Léry a aussi déposé, le 27 septembre 2016, son premier Plan directeur d'eau potable, d'assainissement et de drainage pluvial ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc  
Appuyé par M. le conseiller Jacques Laberge

**QUE la Ville de Léry :**

- Demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de confirmer à la Ville de Léry le coût maximum admissible et l'aide financière pouvant être recommandée afin de réaliser le projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie – Phase II visant à corriger une problématique de contamination de l'environnement et de la qualité de l'eau potable.
- Transmette cette résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Martin Coiteux, ainsi qu'au député provincial de la circonscription de Châteauguay, M. Pierre Moreau.

Adoptée à l'unanimité

2017-01-011

**OPPOSITION – ÉLECTIONS MUNICIPALES ET SCOLAIRES SIMULTANÉES**

**CONSIDÉRANT QUE** lors des consultations particulières portant sur le projet de loi 86, *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire*, qui se sont tenues au printemps 2016, certains groupes ont réitéré l'idée de tenir simultanément les élections municipales et scolaires ;

**CONSIDÉRANT QU'** au cours des dernières années, il existait un fort consensus municipal à l'effet que la tenue des élections municipales et scolaires simultanées présentait des inconvénients majeurs sur le plan de la démocratie municipale ;





No de résolution  
ou annotation

Formules Municipales No 5614-MST (FLA 792)

- CONSIDÉRANT QU'** entre 2007 et 2010, après avoir analysé sérieusement les impacts de telles élections, le comité conjoint UMQ-FQM sur la démocratie municipale, composé d'élus municipaux et de représentants des principales associations municipales, a fait valoir son désaccord à plusieurs reprises ;
- CONSIDÉRANT QU'** en 2010, une lettre signée conjointement par les présidents de l'UMQ, la Fédération québécoise des municipalités, la Corporation des Officiers municipaux du Québec et l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec expliquant l'opposition du monde municipal à la simultanéité des élections municipales et scolaires a été transmise au gouvernement;
- CONSIDÉRANT QUE** plusieurs raisons appuyaient ce consensus dont, au premier rang, figurait le souci de l'électeur et du citoyen ;
- CONSIDÉRANT QUE** le processus électoral actuel est complexe compte tenu du grand nombre de municipalités en élection au même moment et de la diversité électorale de celles-ci selon leur taille et leurs particularités ;
- CONSIDÉRANT QUE** la tenue d'élections simultanées avec les commissions scolaires pourrait engendrer de la confusion dans certaines villes où l'on retrouve plusieurs bulletins de vote pour une même élection ;
- CONSIDÉRANT QUE** pour l'électeur, une confusion peut aussi se créer sur le partage des enjeux qui relèvent de la juridiction des municipalités versus ceux des commissions scolaires si la campagne électorale et l'élection ont lieu au même moment ;
- CONSIDÉRANT QUE** plusieurs autres raisons étaient aussi à la base de cette position dont l'envergure des travaux d'harmonisation d'ordre territorial, légal, financier et logistique à réaliser et le recrutement du personnel électoral ;
- CONSIDÉRANT QU'** un rapport du Directeur général des élections du Québec (DGEQ), déposé au gouvernement le 17 mars 2010, confirmait les inconvénients identifiés par le comité sur la démocratie municipale ;
- CONSIDÉRANT QUE** dans ce rapport, le DGEQ émettait plusieurs conditions préalables pour rendre réalisables différents scénarios de simultanéité, dont notamment l'harmonisation des territoires électoraux ainsi que des lois et calendriers électoraux ;
- CONSIDÉRANT QUE** le rapport du DGEQ rapportait aussi les résultats d'expériences pilotes québécoises où des élections municipales et scolaires se sont tenues simultanément en 2009, qui démontrent que la simultanéité n'a pas eu les effets positifs escomptés ;
- CONSIDÉRANT QU'** au chapitre des coûts, les analyses du DGEQ démontraient que parmi les cinq scénarios de faisabilité analysés pour tenir les élections municipales et scolaires simultanées, aucun ne comportait des économies d'échelle ;
- CONSIDÉRANT QUE** toujours selon ce rapport, les provinces de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick qui tiennent des élections municipales et scolaires simultanées ne peuvent servir de modèles pour le Québec compte tenu des particularités d'organisation territoriale de ces deux provinces ;
- CONSIDÉRANT QUE** selon des recherches menées au Canada sur la participation électorale, ce sont avant tout les enjeux électoraux en présence qui augmentent les probabilités qu'un électeur se présente aux urnes et non les mesures liées au système électoral ;
- CONSIDÉRANT QUE** le comité sur la démocratie municipale de l'UMQ, composé d'élus municipaux et des représentants de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ), de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ), de la Ville de Québec et de la Ville de Montréal s'est réuni le 21 juin 2016 ;
- CONSIDÉRANT QUE** lors de cette réunion, le comité a mis à jour l'analyse des incidences sur la démocratie municipale de tenir simultanément les élections municipales et scolaires.



No de résolution  
ou annotation

## **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger  
Appuyé par M. le conseiller Léon Leclerc

### **QUE la Ville de Léry :**

- Affirme son opposition à la tenue d'élections municipales et scolaires simultanées, compte tenu des inconvénients majeurs pour la démocratie municipale.
- Transmette cette résolution au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Sébastien Proulx, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Martin Coiteux, au député provincial de la circonscription de Châteauguay, M. Pierre Moreau, aux villes membres de la MRC de Roussillon, à la MRC de Roussillon, à l'ADMQ, à l'ADGMQ, à la COMAQ ainsi qu'à l'UMQ.

Adoptée à l'unanimité

## **ORGANISATION PARA-MUNICIPALE**

### **MRC DE ROUSSILLON**

Aucune rencontre

### **CITSO**

Lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 15 décembre 2016, il y a eu discussions sur la possibilité d'un nouveau terminus en la Ville de Châteauguay ainsi que sur la fin éventuelle du CITSO avec la venue du nouvel organisme mis en place par le Gouvernement du Québec, soit le Réseau de transport métropolitain.

### **TRANSPORTS ACCÈS INC.**

Aucune rencontre

## **INFORMATION AUX CITOYENS**

La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal aura lieu le lundi 13 février 2017.

La collecte des sapins de Noël se fera jusqu'au mardi 17 janvier 2017.

Un tournoi de crible par équipes (2) est organisé par les loisirs de la Ville de Léry le samedi 4 février 2017. L'inscription des participants débute à 12 h 30 et le tournoi débute à 13 h 15.

La MRC de Roussillon, en collaboration avec les bibliothèques de la région, invite les citoyens à célébrer le 10<sup>e</sup> anniversaire de la Semaine de la littérature du 11 au 18 février prochain. Plusieurs activités sont proposées dans les bibliothèques : conférences, rencontres d'auteurs, spectacles et animations. De plus, la semaine se terminera avec la tenue du premier Salon du livre de Roussillon, les 17 et 18 février, au Centre multifonctionnel Guy-Dupré à La Prairie. Au programme : soirée spéciale ado, conférences, animations, exposants, spectacles, rencontres d'auteurs et bien plus encore. Venez également y rencontrer la porte-parole de la Semaine de la littérature, madame Kim Thôy. Le tout, gratuitement ! Pour connaître la programmation complète, visitez le [www.roussillon.ca](http://www.roussillon.ca).

Le calendrier 2017 de la Ville de Léry avec des photos prises par les résidents lors du concours annuel est présentement en vente à l'hôtel de ville au coût de 8 \$.

## **COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS (ÈRE)**

M. le conseiller Gérald Ranger demande à M. le maire Walter Letham si un rapport financier 2016 du Club nautique Woodlands lui sera remis prochainement.

M. le conseiller Éric Pinard souhaite une bonne année aux citoyens. Il indique que le travail continu sur le plan particulier d'urbanisme du noyau villageois.

M. le conseiller Jacques Laberge souhaite une bonne année aux citoyens.

M. le conseiller Léon Leclerc souhaite une bonne année aux citoyens. Il indique que le Comité culturel reprendra ses travaux prochainement.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions sur tout sujet.

Aucune question



2017-01-012  
No de résolution  
ou annotation

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Laberge, appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger, que la présente séance soit et est levée ; il est 20 h 28.

Adoptée à l'unanimité

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRÉTAIRE-TRESORIER